



Moto-Club : DE LA CROIX BORSAT
E-mail : rochepaulxborsat@orange.fr
Téléphone : 06 85 81 19 64
Organisateur technique : ROCHE PAUL

N° d'épreuve FFM : 314
Date : 01 / 10 / 2023
Lieu : LA CROIX BORSAT

03 AOUT 2023

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GAUZY PASCAL	Licence : 079468
Délégué FFM (Président de jury) -----	LIOGIER ANDRE	Licence : 171369
Membre du Jury -----	BESSON GERARD	Licence : 003824
Membre du Jury -----	COMAS CHRISTOPHE	Licence : 007077
Commissaire technique responsable -----	THEVENARD PATRICK	Licence : 147505
Responsable du chronométrage -----	PONTILLE HERVE	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➤ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➤ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➤ Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	150 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	20 €	16 ^{ème}	20 €	21 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	125 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	20 €	17 ^{ème}	20 €	22 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	40 €	13 ^{ème}	20 €	18 ^{ème}	20 €	23 ^{ème}	20 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	30 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	20 €	24 ^{ème}	20 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	20 €	15 ^{ème}	20 €	20 ^{ème}	20 €	25 ^{ème}	20 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ARTAUD JULIE**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **VILLEFRANCHE / GLEIZE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30 MINUTES**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **LA CROIX BORSAT**

Adresse **LAMURE / AZERGUES**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **193 M**

Largeur minimum de la piste **6 M**

Nombre d'OCP* **12**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **03 / 07 / 2023**

MOTO CLUB de la CROIX BORSAT
 69870 Lamure sur Azergues

VISA DE LA LIGUE

DATE: **07 AOUT 2023**

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GEUN
 Tél. 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **29/08/2023**

NUMÉRO: **23/0796**



MOTOCROSS

MONTEE IMPOSSIBLE

HORAIRES PREVISIONNELS*
*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : DE LA CROIX BORSAT

Date : 30 / 09 / 2023

Lieu : LA CROIX BORSAT LAMURE / AZERGUES



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		SAMEDI 30 / 09 / 2023		
17 H	20 H	Contrôles administratifs		
17 H	20 H	Contrôles techniques		

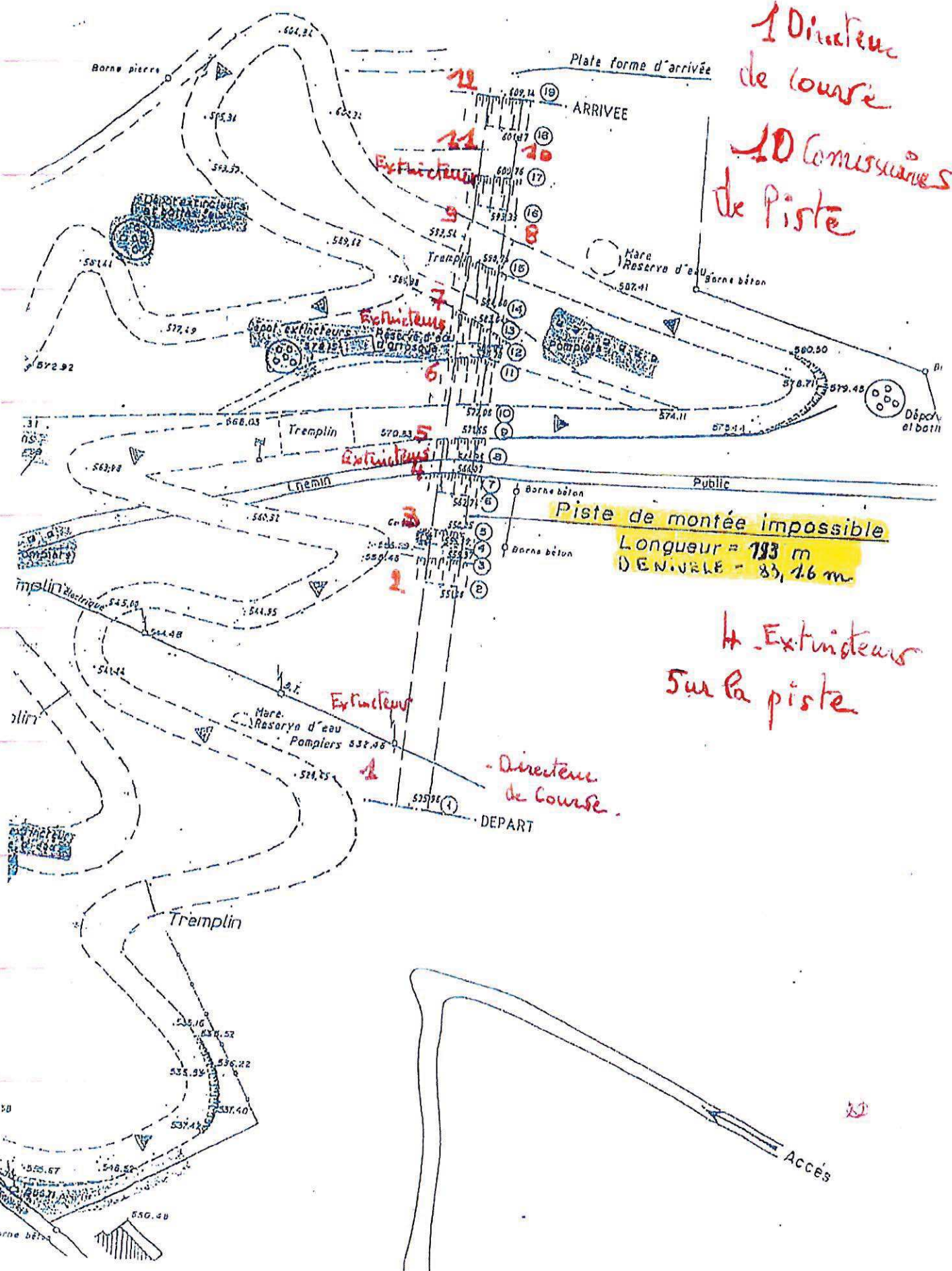
Moto-Club : DE LA CROIX BORSAT

Date : 01 / 10 / 2023

lieu : LA CROIX BORSAT

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		DIMANCHE 06 / 10 //203		
8H00	10H00	Montée 1		
10H00	12H00	Montée 2		
12H00	13H30	Repas		
13H30	15H30	Montée 3		
15H30	16H00	Entracte		
16H00	18H00	Montée 4		
18H30	19H00	Remise des Prix		

1 Directeur
de course
10 Commissaires
de Piste



Piste de montée impossible
Longueur = 193 m
DENIVELLE = 83,16 m

4 Extincteurs
sur la piste

1 Directeur
de course

Accès

PISTE D'ESSAI

PISTE IMPOSSIBLE

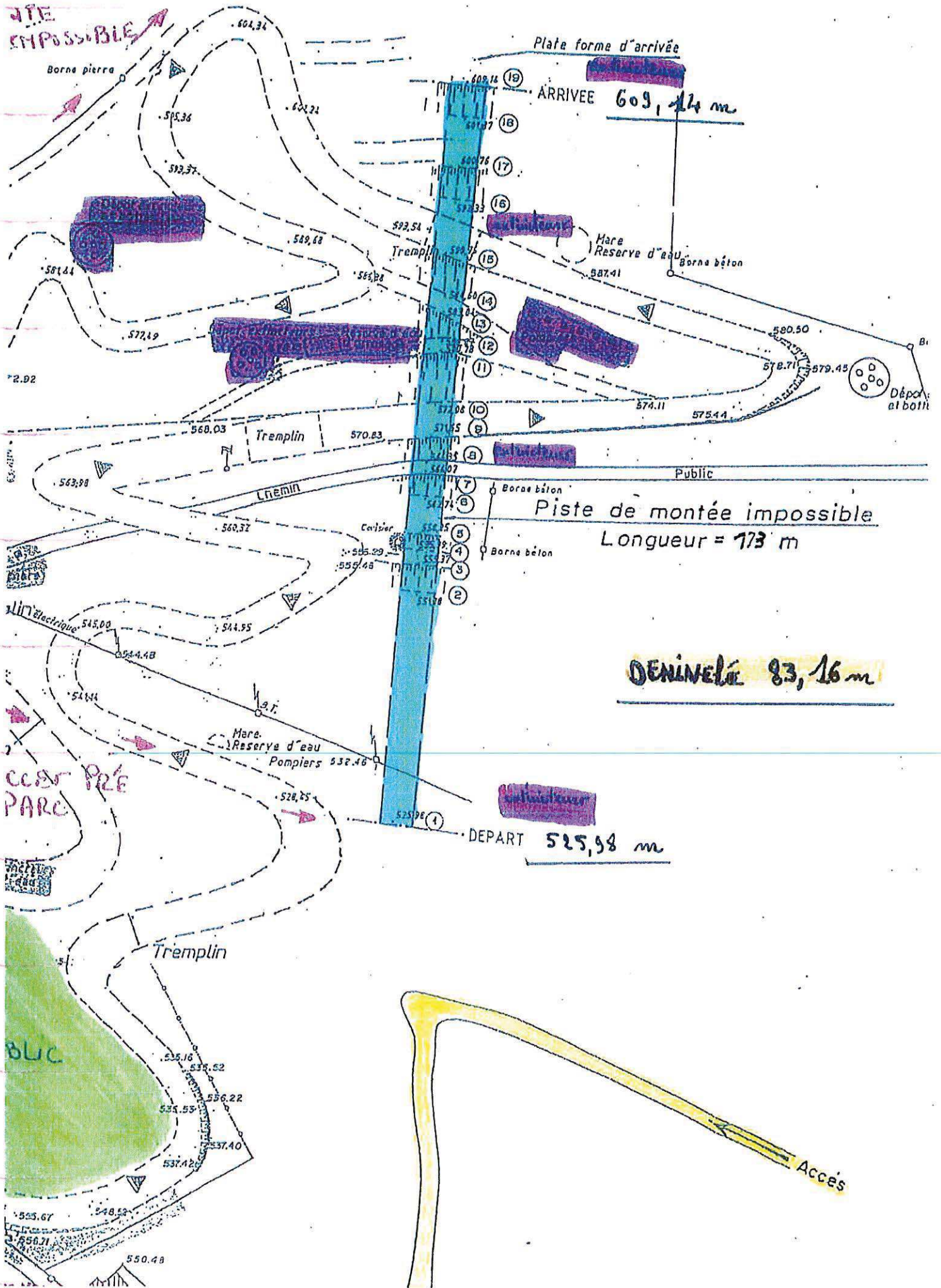


Plate forme d'arrivée
ARRIVEE 609,14 m

Piste de montée impossible
Longueur = 173 m

DENIVELÉ 83,16 m

DEPART 525,98 m

COUR PRÉ PARÉ

BLIC

Accès

